COMMUNE D'EPREVILLE (76400)

REUNION DU 16 DECEMBRE 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le lundi seize décembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 Décembre 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Maire.
Etaient présents : Mme LEDON Alexandra, Mme RAMOS Nadège, M. GREAUME Jacques, M. BECKER Jean-Claude, M. LEVASSEUR Alain, Mme VARNIERE Marie, Mme MASSELINE Joëlle, Mme GARDEY Stéphanie, M. VASSE Ludovic, M. TAUVEL Bertrand

Etaient absents excusés : Mme FAUVEL Lawrence, M. MARICAL Denis, Mme GOLAIN Emmanuelle,
M. FOLLAIN Christian a donné procuration à M. DONNET Pascal

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.
Mme LEDON Alexandra a été désignée secrétaire de séance.

2019-43 TRAVAUX SALLE DE BAINS LOGEMENT RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis reçus pour les travaux de réfection de la salle de bains du logement locatif situé Rue de l'Eglise. Ces travaux vont consister au démontage des murs et plafond existants et pose de plaques plâtres et isolation, suppression de la cloison des toilettes, et dépose et repose du WC dans la salle de bains, du meuble plan vasque et de la baignoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation de ces travaux et décide de retenir les devis des entreprises L'ATELIER DU MENUISIER et MORIN FEREC pour un montant global de 5 534,10 € HT

2019-44 CONVENTION DE MUTUALISATION :

- *VERIFICATION DES EXTINCTEURS ET AUTRES EQUIPEMENTS*

Au vu des devis élevés reçus l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a décidé de ne pas adhérer à cette mutualisation.

- *VERIFICATION ET ENTRETIEN DES HYDRANTS : ADHESION A LA CONVENTION DE MUTUALISATION*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux menés au sein de la Commission Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, le renouvellement d'une convention de mutualisation de service en matière de vérification et entretien des hydrants dans les communes a été validé.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire
-à signer la convention correspondante
-à signer le contrat qui sera établi entre la commune et VEOLIA, prestataire choisi pour la vérification et l'entretien des hydrants.

2019-45 RECENSEMENT LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE : CLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX ET PARKINGS A USAGE DE VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale des voies et parking suivants :

- Chemin Rural N°20 – Rue Victor Hugo : pour un longueur de 459 mètres
- Chemin Rural N°29 – Impasse La Petite Mare pour une longueur de 170 mètres
- Voie Ordinaire N°9 – Hameau de Gournay (partie du Hameau située entre l'Impasse du Petit Gournay (Voie Communale 201) et l'ancienne Ferme lecacheur rejoignant la Voie communale N°1 : Cette partie à intégrer dans la voirie communale représente une longueur de 606 mètres
- Chemin Rural N°7 en partie – Sente du Peupliantôt pour une longueur de 130 mètres
- Chemin Rural de Saint Léonard à Fécamp – Hameau la Pommeraie (route d'accès au Hameau la Pommeraie) pour une longueur de 307 mètres
- Parking Espace Maurice Durand pour une longueur de 200 mètres
- Parking de la salle polyvalente Victor Hugo, salle omnisports Etienne Lenormand et école Arc en Ciel pour un longueur de 150 mètres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- précise que le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies et parkings qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- Demande le classement de ces voies et parkings pour une longueur totale de 2 022 mètres dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière)
- demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- autorise le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

2019-46 STADE FOOTBALL : DEPLACEMENT ET PROLONGATION DU FILET ANTI-BALLONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 30 octobre dernier, une expertise a été réalisée à la demande de Monsieur Samuel MONNIER pour un litige au sujet du filet pare-ballons installé le long de sa propriété (suite à sa demande).

Lors de cette expertise, après discussion, les parties ont convenu un accord :

- Monsieur MONNIER s'engage à entretenir ses arbustes en limite de sa propriété et approuve les dispositions qui seront prises par la commune ci-dessous ;
- La commune doit faire procéder à la dépose des deux poteaux en limite de propriété, les déporter dans l'alignement de la haie de thuyas existante et créer un filet anti-ballons sur la nouvelle implantation et en bout de terrain. Un mât supplémentaire est à prévoir. Cet engagement de la commune doit être entériné par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de l'expertise et s'engage à réaliser les travaux prévus.
Ces travaux seront prévus au budget primitif 2020.

2019-47 PRIME EXCEPTIONNELLE du 01/01 au 31/08/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à l'agent administratif une prime exceptionnelle de 300 € pour la période du 01/01 au 31/08/2019. Depuis le 01/09/2019, elle a été recrutée par la commune en tant qu'adjoint administratif et va donc pouvoir bénéficier du régime indemnitaire.

2019-48 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la participation financière au service d'aide à domicile du CCAS de FECAMP s'élève à 5 423,40 € pour l'année 2019, soit 1 807,80 heures réalisées sur l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention complémentaire d'un montant de 300 € au CCAS pour pouvoir régler cette dépense.

2019-49 ASSURANCE AUTO-MISSION DES COLLABORATEURS

Monsieur le Maire présente aux conseillers une proposition de notre assureur GROUPAMA pour garantir les risques d'accident survenant au cours de déplacements professionnels effectués par les salariés de la commune et par les élus lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de missions effectuées à la demande de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas prendre cette assurance.

2019-50 DECISION MODIFICATIVE N°2019-3

Le conseil municipal décide d'effectuer des virements de crédits pour un montant de total de 280 € en section d'investissement et 300 € en section de fonctionnement.

2019-51 CHEMINS DE RANDONNEE : INSCRIPTION DE CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux et voies communules suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Noms ou numéros du chemin
Allée du château CR n°07
De Carreau à Gournay CR n°07
CR n°09
CR n°12
VC n°01
Route d'Auberville VC n°05
VC n°201

2) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

3) s'engage à conserver leur caractère public,

4) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

COMMUNE D'EPREVILLE (76400)

2019-52 Société DELABLI Division DELPIERRE : Zone d'Activité des Hautes Falaises : AVIS SUR PROJET D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE LEUR USINE DE TRANSFORMATION ET DE CONSERVATION DE POISSONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société DELABLI division DELPIERRE, située sur le Parc d'Activités des Hautes Falaises, Avenue Jean York, a déposé auprès de la Préfecture un dossier d'installations classées pour leur projet d'extension et de restructuration de leur usine de transformation et de conservation de poissons. Ce dossier est à la disposition du public du 9 décembre 2019 au 6 janvier 2020 inclus.

Le conseil municipal, après avoir consulté le dossier, donne un avis favorable à ce projet.

DECISIONS DU MAIRE

- Remplacement chaudière mairie : Monsieur le Maire informe les conseillers que la chaudière de la mairie a dû être remplacée.
- Virements de crédits : Deux virements de crédits ont dû être réalisés à partir des articles de dépenses imprévues 020 et 022 pour les montants respectivement de 2 700 € et de 200 €.
- Plantations nouveau cimetière : suite à la dernière réunion et la réception du devis de l'entreprise LELAUMIER, c'est le devis de l'entreprise THIEULENT, moins disant, qui a été retenu.

QUESTIONS DIVERSES

- Arrêt de bus Epreville centre : Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la demande du responsable des cars assurant les lignes de transport des enfants vers les collèges et lycées de Fécamp, il s'est rendu un matin à 7 heures pour constater un problème de sécurité à l'arrêt de car du Centre bourg : les enfants sont très nombreux et les enfants prenant le car les emmenant vers les collèges de Fécamp se précipitent devant le car et l'empêchent d'accéder sans danger à l'arrêt de bus. Pour atténuer ce problème et sécuriser l'accès du car à l'arrêt, Monsieur le Maire propose de séparer la voie de l'arrêt en installant des barrières le long de l'abri bus pour que les enfants n'aillent pas devant le car.
-
- Logements locatifs de la Résidence les Roseaux : Il est demandé de contacter l'architecte et l'entreprise ayant posé les fenêtres pour constater le problème de pose de ces fenêtres.
- A voir pour remplacer plusieurs panneaux de signalisation endommagés et ou usés dans l'agglomération. Vois également le panneau de stationnement handicapé.
- Inondation voirie Hameau la Grand Mare : Monsieur le Maire évoque les travaux prévus pour remédier à ce problème
- Les conseillers ayant distribué les colis font part des remerciements pour le colis attribué ainsi que quelques observations.
- Monsieur le Maire demande si des conseillers seraient disponibles pour distribuer le bulletin municipal 2020 dans leur quartier. Les conseillers seront informés dès la réception du journal.
- La cérémonie des vœux aura lieu le Samedi 11 janvier 2020 à 18h30.

Fait à PEREVILLE, le 20 Décembre 2019
Le Maire, Pascal DONNET